Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 048-214801748-20260923-2026_09_07-DE

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL LE FROID

Séance du 23 Septembre 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Adoption : 10
Date de convocation : 16 Septembre 2026
et d'affichage : 16 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, et le-vingt-trois Septembre à 10 h 00, le Conseil Municipal de Saint Paul le Froid, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la convocation de **Monsieur Christian PASCON**.

Présents : MOULIN David, AMBERT Sonia, , CHARRIER Robert, CHALIER Isabelle, COUVE Pascal, IZING Chloé, LOMBARD Chloé, COSTE Nicolas, BONNEFOY Léa, PASCON Christian

Excusé : RAMADIER Jean Marie

****

2026 09 07
Objet de la délibération : Programme Voirie Communale 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de travaux de voirie communale 2026 a été retenu à la contractualisation par le SDEE et revu avec Lozère ingénierie.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le programme de **voirie communale 2026** pour un montant revu total de 84 448.43€ TTC
- **Sollicite** le Conseil Départemental pour l'aide financière de programme de Voirie 2026 à hauteur de 50%
- **Sollicite** une aide complémentaire de 10 000 € pour pallier à cette dépense conséquente pour la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Christian PASCON, Maire

MAIRIE DE ST PAUL LE FROID (Lozère)